

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1081

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE LIMINAIRE**

Rédiger ainsi la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2 :

Prévision 2020
-2,2
0,1
-0,1
-2,2

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de rétablir, dans le tableau de l'article liminaire présentant notamment la prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2020, les prévisions du projet de loi de finances en revenant sur la révision provisoire de l'article liminaire nécessitée par le rejet par le Sénat des crédits de certaines missions.